



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0161-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 8 juillet 2024, le règlement suivant :

LAS-0161-1 Règlement amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 de manière à ce qu'aucun frais ne soit exigible pour l'obtention d'un certificat autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de café-terrasse ou de placotoir.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 15 juillet 2024.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement